



**Demande d'autorisation pour la
pose de bâche-s publicitaire-s pour une manifestation**

Manifestation :

Date de la manifestation :

Société / organisateur :

Nom - prénom de la personne responsable :

Adresse :

Localité :

N° téléphone : e-mail :

Durée (pose maximum 30 jours avant l'événement): du au

Dimensions : m x m = m²

Distance du bord de la route = minimum 3 mètres

Emplacements (voir au verso) : Rte de Montreux Entrée des Paccots

*Il est interdit de poser des bâches dans un autre secteur. Elles devront être enlevées au plus tard dans les 3 jours qui suivent la manifestation. Si ces conditions ne sont pas respectées et que nos services doivent intervenir, un montant de CHF 100.-/bâche sera facturé pour le retrait.

Texte prévu :

En cas d'intérêt pour l'utilisation du panneau lumineux à l'entrée de la ville, veuillez contacter Mme Florence Meyer (secretariat.technique@chatel-st-denis.ch / 021 948 22 13) pour en connaître les conditions.

Remarques :

Conditions lues et approuvées

Date :

Signature du requérant (uniquement si envoi papier) :

Décision du Département technique communal : Favorable Défavorable

Date : Signature :

Le Chef du Département technique

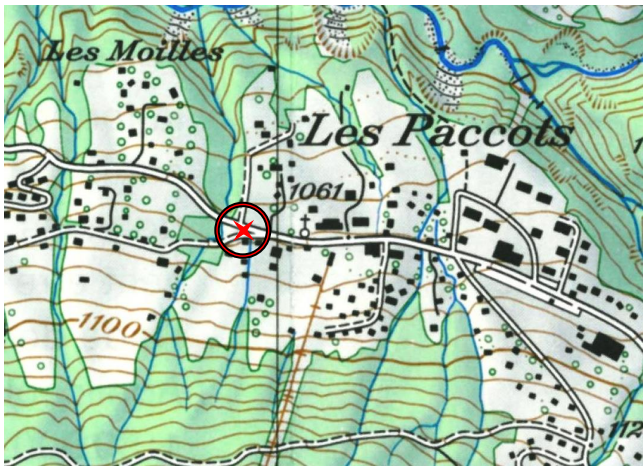
La Cheffe du Service de l'urbanisme

Pascal Genoud

Louiza Issad

Emplacements pour panneau d'affichage public lors de manifestations

Les Paccots



Route de Montreux

